

DEPARTEMENT
DES
PYRENEES - ATLANTIQUES

COMMUNE DE BEUSTE

NOTICE

Le présent registre de mise à disposition du public concernant le projet de modification simplifiée du PLU soumet le projet de suppression de la voirie 5 (voirie nouvelle prévue dans le PLU) entraînant une modification des orientations d'aménagement. Cette modification consiste à redessiner les orientations d'aménagement du PLU en tenant compte des modifications simplifiées du PLU établies par délibération respectivement des 26 février 2010 et 12 septembre 2014.

En effet, la sortie de la voirie 5 sur la Rue des Cerisiers, tel que prévu par les orientations d'aménagement du 26 février 2010, aurait été considérée comme générant un problème sécuritaire car elle aurait débouchée sur le carrefour Rue des Cerisiers / Rue du Gabizos / Rue du Pré du Roy.

Les motifs qui justifient une nouvelle modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme sont les suivants :

- la suppression de la voirie 5 entraîne une orientation d'aménagement à supprimer
- le principe de liaison continue entre la Rue de la Croix de Mirot (voirie 3 à créer) et la Rue des Cerisiers (voirie 4 à créer) doit être préservé.
- la voirie 4 à créer débouchera au milieu de la parcelle 45.
- la création d'un cheminement piéton / vélo devant suivre cette voie ne sera pas réalisée sachant que les nouvelles voiries seront de 8 mètres ou 8,50 mètres et comprendront sur un côté de la voie un accotement de 1,5 mètres pour les piétons et sur l'autre côté de la voie un accotement de 1,5 mètres pour les vélos.

